

Règlement des SUI Sailing Awards 2025

Swiss Sailing / Skippers Voile & Océan

Version : 21 octobre 2024

Mentions légales

Ce règlement remplace tous les règlements antérieurs qui ont été établis en relation avec les SUI Sailing Awards passés et entre en vigueur le 21 octobre 2024.

Editeur : Swiss Sailing

Objectif du présent règlement

Ce règlement sert à l'organisation des SUI Sailing Awards et régit le travail du Jury.

Le terme « Voile », respectivement « Sport de la voile », s'applique également de manière représentative à tous les autres sports nautiques utilisant la force du vent.

1. Généralités

L'organisation des SUI Sailing Awards a lieu tous les deux ans sous le patronage de Swiss Sailing et de Skippers Voile & Océan (ci-après « organisateurs ») :

– Catégories et distinctions

Lors des SUI Sailing Awards, des distinctions sont décernées dans les catégories suivantes :

- a. Female Sailor of the Year 2023/2024
- b. Male Sailor of the Year 2023/2024
- c. Junior Sailor of the Year 2023/2024
- d. Sailing Team of the Year 2023/2024
- e. Sailing Project of the Year 2023/2024
- f. Public Award

– Attribution des distinctions

L'attribution des distinctions susmentionnées se fait sur la base des points 3 à 5 ci-dessous.

2. Jury

Le Jury est composé de 7 membres ; les organisateurs ont droit à au moins trois sièges, les quatre sièges restants étant occupés par des experts externes.

– Constitution du Jury 2025

Le Jury est composé des personnes physiques suivantes :

- a. Lucas Landolt, président de Swiss Sailing (président du Jury)
- b. Marc-Oliver Knöpfel, directeur général de Swiss Sailing
- c. Quentin Mayerat, rédacteur en chef de Skippers Voile & Océan

- d. Walter Rügsegger, journaliste spécialisé
- e. Pierre Girod, président central de la SNG
- f. Irina Jenni, candidate en tant que vice-présidente de Swiss Sailing
- g. Tba

Les membres du Jury déclarent les éventuels conflits d'intérêts avec les nominés et se refusent le cas échéant conformément à la décision de l'ensemble du Jury.

– **Compétences du Jury**

Le Jury est compétent pour les nominations dans toutes les catégories, à l'exception de la catégorie :

- a. Public Award

– **Modalités**

Le processus d'évaluation n'est pas public. Les décisions du Jury sont définitives et ne peuvent pas être contestées.

En cas d'égalité des voix, le président du Jury tranche.

3. Nominations

Pour la catégorie « Sailing Project of the Year », le Jury présélectionne trois projets qui seront nominés. Les projets lauréats des années précédentes ne peuvent plus être nominés dans cette catégorie. Le Jury a la possibilité de nommer un projet supplémentaire « Vendée Globe » peu de temps avant la cérémonie de remise des prix.

Dans les autres catégories, les membres du Jury choisissent ensemble trois nominés sur la base des critères ci-dessous.

– **Critères de nomination pour**

- a. Female Sailor of the Year 2023/2024
 - Performance-s exceptionnelle-s dans le sport de la voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) durant la période comprise entre le 01.01.2023 et le 31.12.2024.
 - Engagement général en faveur du sport de la voile
 - Membre active d'un club affilié à Swiss Sailing
- b. Male Sailor of the Year 2023/2024
 - Performance-s exceptionnelle-s dans le sport de la voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) durant la période comprise entre le 01.01.2023 et le 31.12.2024.
 - Engagement général en faveur du sport de la voile
 - Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing

- c. Junior Sailor of the Year 2023/2024
- Performance-s exceptionnelle-s dans le sport de la voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) durant la période comprise entre le 01.01.2023 et le 31.12.2024*
 - Engagement général en faveur du sport de la voile
 - Membre actif/ve d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Les résultats obtenus aux championnats du monde ont une valeur supérieure à ceux obtenus aux championnats d'Europe.
- d. Sailing Team of the Year 2023/2024
- Performance-s exceptionnelle-s dans le domaine de la voile en équipe et durant la période comprise entre le 01.01.2023 et le 31.12.2024.
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membres actifs/ves (skipper et membres d'équipage) d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Navigation sous pavillon suisse (SUI)
 - Dans cette catégorie, les équipes de deux navigateurs/trices ou plus peuvent être récompensées.
- e. Sailing Project of the Year 2023/2024
- Performance-s exceptionnelle-s dans le cadre d'un projet dans le domaine de la voile et durant la période comprise entre le 01.01.2023 et le 31.12.2024.
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membres actifs/ves (skipper et membres d'équipage) d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Navigation sous pavillon suisse (SUI)

**Les résultats doivent être obtenus en tant que junior.*

- Pour les résultats en 2023 : le/la junior doit être né-e avant le 31 décembre 2005
- Pour les résultats en 2024 : le/la junior doit être né-e avant le 31 décembre 2006

4. Public Award

- a. Pour l'attribution du « Public Award », chacun peut voter en ligne dans le cadre d'un vote du public et attribuer une voix à l'un-e des nominés dans chacune des catégories mentionnées au point 4 (une voix par catégorie). Le/la candidat-e ayant obtenu le plus grand nombre de voix du public remporte le « Public Award ».
- b. Le vote en ligne du public aura lieu du 3 janvier 2025 au 15 février 2025.
- c. Le vote du public ne peut pas être contesté.

La version allemande de ce document tient lieu de texte original et c'est lui qui fera foi en cas de divergence d'interprétation d'ordre linguistique.